



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

K.768.1-4

EUMETSAT 1/99

Notification  
aux États parties à la Convention portant création d'une  
Organisation européenne pour l'exploitation de  
satellites météorologiques ("Eumetsat"),  
conclue à Genève le 24 mai 1983

---

PROTOCOLE DU 5 JUIN 1991 AMENDANT LA CONVENTION

Acceptation par la République de Turquie

Le 5 janvier 1999, la République de Turquie a déposé auprès du Gouvernement suisse sa déclaration d'acceptation du Protocole, fait à Darmstadt le 5 juin 1991.

Le Protocole n'est pas encore entré en vigueur.

La présente notification est adressée aux États parties, en application de l'article 20 de la Convention.

Berne, le 25 janvier 1999